



Le TAFTA, ou le libre-échange poussé à l'extrême

Benoit Enkserdjy dit Exer (étudiant du Master géoéconomie et intelligence stratégique de l'IRIS)

I/ Qu'est-ce que le TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership) / TAFTA (traité de libre-échange transatlantique)?

Le TTIP ou TAFTA est un projet de libre échange entre les deux puissances que sont l'Union Européenne et les Etats-Unis. Longtemps discuté entre les deux nations, ce traité a connu une formalisation en 2013 avec la mise en place de mandats et la nomination de négociateurs pour parvenir à un accord.

Genèse du projet de « Grands marchés transatlantiques ».

Depuis la fin de la guerre froide, il y a une volonté d'intégration croissante entre les USA et l'UE. En effet, la période qui suit la disparition de l'URSS voit les deux entités entreprendre des discussions pour se rapprocher. Aussi, les années 90 sont clairessemées de rencontres qui réaffirment les liens unissant les deux continents¹ :

- 1990 déclaration transatlantique
- 1992 transatlantic policy network
- 1995 nouvel agenda transatlantique
- 1998 partenariats économiques transatlantiques

Par le biais de ces réunions, commence à germer l'idée d'un renforcement des liens économiques grâce à une libéralisation économique. Néanmoins, l'unilatéralisme géopolitique américain à la suite des attentats du 11 septembre 2001 tend les relations, et les discussions à propos d'une zone de libre-échange entre les USA et l'UE restent au point mort. Au milieu des années 2000, le processus est relancé par les visites Georges W. Bush en Europe. Dès lors, plusieurs directives sont adoptées pour pouvoir lancer un cycle de négociations.

Ce nouveau cycle de discussions trouve un climat favorable dans les élites des deux entités en raison de la conjoncture géopolitique mondiale. À l'heure actuelle, les Américains

¹ Josiane Auvret-Finck (sous la direction de), « *Vers un partenariat transatlantique de l'Union européenne* », Europe(s), 2014.

apparaissent en perte de leadership, le temps de leur *hyperpuissance*² apparaît révolu. Ils font face à des difficultés économiques comme l'indique leur baisse de la croissance, mais aussi leur nombre important de chômeurs (10%). Comme le résume John Kerry, le contexte actuel est marqué par une « *nouvelle guerre mondiale pour l'emploi* ». Les Européens sont également affaiblis économiquement et font face à un chômage très important. Aussi, dans ce contexte où les Etats perdent de leur pouvoir, il y a une convergence des intérêts entre Européens et Américains comme l'indique les négociations lors de la conférence de Cancun en 2003³. En conséquence, par ce traité, il y a l'espérance de gains économiques mais aussi en termes d'emplois comme l'a affirmé Barak Obama « *créer des millions d'emplois au U.S.A* »⁴. Enfin derrière le TAFTA, il y a l'idée de réaffirmer un leadership occidental pour contrecarrer l'émergence de la Chine.

Comment sont organisées les négociations ?

Les négociations pour ce traité entre l'UE et les USA se font par le biais de la Commission européenne, qui a obtenu un mandat de la part des Etats membres de l'UE, tandis que du côté des Américains c'est la *United States Trade Representative* qui s'occupe de la négociation. A la suite du mandat donné par les Etats membres à la Commission, plusieurs cycles de négociations ont débuté successivement organisés aux USA ou dans l'UE (actuellement 13 cycles ont déjà eu lieu). En cas d'un accord trouvé, celui-ci devra alors être ratifié par le Parlement européen, puis par les parlements nationaux en cas d'« *accords mixtes* ». Dans le cadre américain, c'est le congrès qui doit ratifier le traité. L'organisation des négociations est faite dans le plus grand secret et dans la confidentialité. Seuls les négociateurs et personnes accréditées ont le droit d'accéder aux dossiers. Néanmoins, Alain de Benoist a fait remarquer que les multinationales sont au cœur des négociations⁵. Elles y sont représentées par des intermédiaires comme le TBC (*Transatlantic Business Council*) et le TPN (*Transatlantic Policy network*) qui regroupe des parlementaires américains et européens ainsi que des firmes internationales comme Nestlé, Ford ou Boeing, mais aussi l'association européenne des patrons *Business Europe*⁶.

² Terme employé par Hubert Védrine pour qualifier l'époque de domination des USA s'étalant durant toute la décennie des années 1990.

³ Josiane Auvret-Finck (sous la direction de), op.cit ; Chapitre 2 par Laurent Estachy, « *la dimension géopolitique du partenariat commercial UE/Etats-Unis*. ».

⁴ Ibid

⁵ Alain de Benoist, « *le Traité transatlantique et autres menaces* », Pierre Guillaume de Roux, 2015.

⁶ Ibid

Quel contenu pour le « projet de Grands marchés transatlantiques » ?

Etant donné la confidentialité des discussions, les éléments connus par le public sont le fait des autres accords de libre-échange signés dans d'autres pays, mais également grâce à la divulgation d'informations par les ONG (Greenpeace). Aussi, il est connu que le traité a pour but d'abolir les barrières douanières qui ont un taux moyen de 5,2% dans l'UE alors qu'il est 3,5% aux USA. Par ailleurs, on sait que l'accord traite également des BNT (barrières non tarifaires) jugées contraignantes au commerce. Celles-ci représentent les normes et les règles que doit respecter un produit qui rentre sur le marché d'un pays. Par exemple, les feux arrière des voitures doivent être de couleur ambré aux Etats-Unis, alors qu'en Europe ils sont blancs⁷. Aussi, le TTIP souhaite parvenir à une harmonisation progressive des réglementations, qui d'après José Manuel Baroso : « 80% des gains économiques attendus de l'accord viendront de la réduction du fardeau réglementaire et de la bureaucratie »⁸. Les discussions portent aussi sur l'outil de protection des investisseurs, l'ISDS (*Investor State Dispute Settlement*). Ce mécanisme permet à des sociétés privées ou des multinationales de poursuivre un Etat qui aurait fait évoluer la législation à l'opposé de leurs intérêts – c'est-à-dire quand une politique publique va dans le sens contraire de la politique d'investissement d'une société privée - . Une telle procédure permet de conforter l'arrivée d'IDE et de faire baisser le risque d'investissement dans un pays étranger.

II/Analyse critique du TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership) / TAFTA (traité de libre-échange transatlantique).

Le projet de libre échange entre les USA et l'UE est l'objet de plusieurs critiques que ce soit en Europe ou chez les Américains.

Le déni de démocratie

Le manque de transparence dans les négociations est vivement critiqué en Europe. Des associations se sont formées, des pétitions ont été signées et des personnes politiques se sont positionnées contre le TAFTA. En effet, l'opacité autour du TTIP est considérée comme un déni de démocratie et comme un refus de laisser la société civile influencer sur les

⁷ Maxime Vaudano, article publié sur le site lemonde.fr, « *Si vous n'avez rien suivi au Tafta, le grand traité qui effraie tout le monde* », le 26/04/2016. ULR : http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/10/13/si-vous-n-avez-rien-suivi-au-tafta-le-grand-traite-qui-effraie_4788413_4355770.html

⁸ Alain de Benoist, Op.cit

négociations⁹. Par ailleurs, le mécanisme de règlement des conflits est vu comme une atteinte à la souveraineté des peuples ainsi qu'une prise de pouvoir des multinationales sur les Etats qui perdront leur puissance juridique et normative au détriment des sociétés privées. Pour certains, c'est « *une soumission à la liberté de commercer et d'investir revendiquée par les entreprises* »¹⁰.

De façon inattendue, il y a également des critiques sur ce traité venant de la société civile américaine. Par ailleurs, des candidats à la présidentielle se sont positionnés contre ce traité, c'est le cas de Donald Trump du côté républicain et de Bernie Sanders du côté démocrate.

Les normes : fin du choix des peuples

L'Europe dans son mode de pensée est fortement imprégnée de la pensée d'Hans Jonas¹¹ avec le principe responsabilité. Elle a alors tendance à se montrer très réticente à l'utilisation de technologies et innovations nouvelles dont il n'est pas prouvé qu'elles ne soient pas néfastes pour l'homme. Les Américains se sont eux positionnés en faveur du principe d'innovation qui est aux antipodes. C'est pour cette raison que les normes européennes sont drastiques et restreignent la venue de produits américains (pesticides, OGM, bœuf aux hormones). Dans le cadre des discussions actuellement en cours, le but du traité est de favoriser le commerce. Il apparaît alors probable que les normes européennes généralement contraignantes aux niveaux écologiques, sociales et sanitaires se calqueraient sur les normes américaines. Ainsi, elles faciliteraient la pénétration de produits américains (moins chers que les produits européens), dont il n'est pas encore prouvé leur nocivité comme le célèbre poulet au chlore ou les carcasses de viande aspergées à l'acide lactique¹². Par ailleurs, les AOC (*appellation d'origine contrôlées*) seraient interdites car jugées discriminantes¹³. Dans un autre domaine, les protections du droit de travail pourraient être considérées comme un obstacle au commerce et donc remises en cause. Enfin, le traité pourrait également porter atteinte aux monopoles publics d'Etat car jugés discriminants.

⁹ Tract informatif du collectif « *stoptafta* ». URL : https://www.collectifstoptafta.org/IMG/pdf/tafta_tract_new_pages.pdf

¹⁰ Ibid

¹¹ Philosophe Allemand auteur en 1979 de son ouvrage majeur, « *le principe responsabilité* », qui a fortement inspiré les Européens dans la théorisation du principe de précaution.

¹² Alain de Benoist, Op.cit

¹³ Ibid

Des prévisions économiques surestimées

Bien que le contenu du traité soit flou, les partisans du TAFTA ont des arguments économiques à faire valoir. Aussi, d'après le Center for Economic Policy Research, il est coutumier d'estimer les gains d'un accord de 86 à 119 milliards d'euros par an pour l'économie européenne – soit une augmentation des revenus de 545 euros par ménage – et de 65 à 90 milliards aux USA¹⁴. Néanmoins, certains économistes estiment que les effets se feront sentir tardivement, mais surtout que ces prévisions ne prennent pas en considération les possibles destructions de valeur induites par ce traité¹⁵. Outre les répercussions bénéfiques sur l'économie, celles sur l'emploi sont elles aussi mises en avant. Si l'on se réfère aux autres traités adoptés dans le passé, les créations d'emplois ont été en deçà de ce qui était prévu. Par exemple, Bill Clinton tablait sur la création de 20 millions d'emplois avec NAFTA (traité entre les USA, le Mexique et le Canada), or d'après l'Economic Policy Institute, il y aurait eu à l'inverse la disparition de 900 000 emplois aux USA¹⁶. Dans la même veine, l'histoire rappelle qu'en 1988, la Commission européenne avait estimé que la création du marché commun allait créer 2 à 5 millions d'emplois, ce qui n'a pas été le cas¹⁷. Par ailleurs, il est regrettable que les études ne s'intéressent pas aux secteurs qui vont être touchés par la baisse des droits de douanes comme l'agriculture, les transports ou l'industrie automobile, qui plus est avec un euro fort par rapport au dollar¹⁸. Enfin, il est intéressant de regarder du côté des traités de libre-échange qui ont été faits avec les autres pays comme le NAFTA. A cet égard, le documentaire « *les déportés du libre-échange* » dresse un bilan désastreux de cet accord pour les paysans, les écologistes et les syndicalistes.

¹⁴ Ibid

¹⁵ Maxime Vaudano, Op.cit

¹⁶ Maxime Vaudano, article publié sur lemonde.fr, « *Le TAFTA va-t-il créer des millions d'emplois* », 15/04/2016. URL : http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/04/15/tafta-va-t-il-creer-des-millions-d-emplois_4400701_4355770.html

¹⁷ Alain de Benoist Op.cit

¹⁸ Maxime Vaudano, Op.cit

III/ Que penser du TTIP ?

L'actuelle négociation sur le TAFTA pose plusieurs questions conceptuelles au niveau des relations internationales.

Entreprises, Etats et bien-être collectif

Lors d'une conférence organisée sur la thématique de la *compliance* à l'ANAJ IHEDN¹⁹, Dominique Lamoureux directeur éthique chez Thales, a raconté que lors d'une réunion en présence de représentants d'importantes multinationales et de Ban Ki-moon (Secrétaire général de l'ONU), ce dernier confessait l'échec des Etats à assurer la paix, et espérait que les entreprises prennent le relais pour maintenir la paix et assurer la prospérité. Le TAFTA, constitué des éléments vus précédemment, semble se diriger vers le souhait du Secrétaire général de l'ONU, c'est-à-dire une prise de pouvoir des entreprises au détriment des Etats. Dans cette configuration, l'Etat perdrait ses capacités opérationnelles et sa marge de manœuvre pour devenir un gestionnaire de territoire. Il ne pourrait plus nationaliser une entreprise, entreprendre une législation écologique pour protéger son territoire des risques de pollution ou des actes sociaux - augmentation d'un salaire minimal - sans risquer des poursuites judiciaires.

Un tel raisonnement est à mon sens une erreur, car la logique d'une entreprise est de dégager un profit, tandis que l'Etat se doit d'accomplir une politique qui aille dans le sens du bien-être de sa population. Certes, l'entreprise peut accompagner des démarches qui vont dans le sens du bien-être collectif comme la RSE ou la lutte anti-corruption, néanmoins ces démarches sont généralement motivées par des considérations de compétitivité. Aussi, au vu de la mise en retrait de la société civile dans les négociations, par rapport aux lobbys et multinationales qui ont accès au dossier, on peut penser que le TAFTA ne va pas améliorer la condition de vie des citoyens.

Politique universelle, où une politique adaptée à chacun ?

Le TTIP interroge sur le fait qu'il n'y aurait qu'un seul et unique modèle de développement économique, qu'un seul type de société avec des valeurs similaires. Or chaque société a des valeurs qui lui sont propres du fait de sa culture et de son histoire – par exemple,

¹⁹ Conférence sur la thématique de « *Compliance : outil de compétitivité ou instrument de politique économique ?* » organisé le jeudi 26 mai 2016 avec comme intervenants Dominique Lamoureux et Thomas Vassaux. URL : <http://www.anaj-ihedn.org/conference-compliance-outil-de-competitivite-ou-instrument-de-politique-economique/>

le principe d'innovation chez les Américains et principe de responsabilité chez les Européens -. Vouloir harmoniser ses aspérités culturelles à des fins commerciales est une atteinte à la culture de ces populations. Cela pose la question du caractère universel de telles ou telles valeurs, habitudes et coutumes, d'autant plus que derrière ce traité il y a l'espoir d'une création de normes universelles. Cela risque de précipiter les sociétés vers un type de gouvernance unique avec des droits sociaux, écologique et des services publics normés et figés. Or, l'histoire économique rappelle que les mêmes réformes économiques n'apportent pas les mêmes effets comme l'indique les cas russe et indien²⁰. De mon point de vue, le TAFTA est une atteinte à la diversité culturelle des nations et à leurs orientations de société.

Le TAFTA, une erreur stratégique de l'U.E ?

A l'heure actuelle, la tendance semble être de favoriser la consommation et les initiatives locales. Le succès d'un film comme « *Demain* » indique l'importance donnée par les Européens aux thématiques sociales et environnementales. Or le TAFTA tel qu'il est préparé actuellement semble se diriger à l'opposé des aspirations des Européens. Il n'est donc pas étonnant que des manifestations soient organisées contre ce traité et contre l'exclusion de la société civile des discussions. Aussi, les dirigeants européens doivent prendre conscience des risques qu'ils prennent avec cette négociation. En effet, ils prennent le risque de voir des partis dits « *populistes* » pulluler dans l'espace européen et casser les plafonds de verre qui empêchent leur émergence.

²⁰ Les travaux de Claude Rochet sur le développement économique des nations, démontrent qu'il y a des systèmes de développement économique adaptés à chacun. Par exemple les réformes néolibérales en Russie ont été catastrophiques, alors qu'en Inde ou en Corée du Sud elles ont permis un essor économique. Aussi, il n'y a pas une politique universelle pour chaque nation, mais une politique adaptée à la culture et aux spécificités du territoire